

# Note d'unité

## MTS FRT | N° 2018-002

Décision du 04 janvier 2019

---

**Décision n° MTS FRT-2018-002 du 04 janvier 2019  
portant délégation de signature du directeur de l'unité spécialisée  
Formation Réglementation Transport [FRT] du département Métro, Transport et  
Services [MTS] au personnel de l'encadrement de l'unité spécialisée FRT**

---

### Le directeur de l'unité spécialisée FRT,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 23 février 2018 (note générale n° 2017-148) au directeur du département MTS par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 28 février 2018 (note de département n° MTS 2018-066) au directeur de l'unité spécialisée FRT par le directeur du département MTS ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

- Mme Isabelle DI MEGLIO, responsable du pôle réglementation ou à
- M. Eric DUGARDIN, responsable du pôle formation ou à
- M. Pierre CHAUVEAU, responsable des ressources humaines ;

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.



---

## Article 2

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 04 janvier 2019

Laurent LAVERGNE  
Directeur de l'unité spécialisée FRT